



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**VENDREDI 16 MARS 2018**

## Concertation publique préalable sur le projet d'extension et d'adaptation de la station d'épuration Maera.

La station d'épuration Maera, conçue et exploitée par Veolia, traite actuellement les eaux usées de 385 000 habitants, soit 84 % de la population de la métropole de Montpellier. Depuis sa mise en service, Maera souffre de problèmes récurrents de fonctionnement : rejet des eaux usées non traitées dans le Lez en cas de fortes pluies (le dernier en date a eu lieu suite au fort épisode neigeux fin février), forte odeur en été affectant les riverains, gestion des boues résiduelles coûteuse et peu écologique, pollutions accidentelles des eaux de baignade de Palavas... Par ailleurs, la métropole de Montpellier a décidé d'arrêter la station d'épuration de Castries et a entrepris de raccorder à Maera les eaux usées de cette commune. Afin d'éviter que ce raccordement n'aggrave les problèmes de fonctionnement de Maera, la métropole de Montpellier a aussi décidé d'effectuer des travaux d'extension et d'adaptation de la station.

Mais de la même manière que le raccordement à Maera des eaux usées de Castries est en cours de réalisation sans qu'il y ait eu consultation de la population, le projet d'extension et d'adaptation de Maera, d'un coût estimé à plus de 100 millions d'euros et à fort impact environnemental, n'avait pas donné lieu à l'information et à la consultation de la population. C'est pour cette raison que Attac Montpellier, Eau Secours 34 et France Nature Environnement Languedoc-Roussillon ont usé de leur droit d'initiative en demandant au préfet de l'Hérault que soit organisée une concertation publique préalable pour ce projet. Celle-ci se déroulera du 7 mars au 6 avril sous la responsabilité de la métropole de Montpellier. Les habitants des 19 communes impactées par le projet peuvent d'ores et déjà consulter le dossier de présentation du projet en mairie ou sur le site web de la métropole (à l'adresse : <http://www.montpellier3m.fr/maera>) et soumettre des commentaires dans un registre prévu à cet effet.

De plus, **une réunion publique se tiendra le 28 mars à 15h à l'hôtel de la métropole**. Malgré le manque d'information sur cette concertation par la métropole de Montpellier, nous espérons une forte participation des adhérents de nos associations comme du reste de la population.

### Documents :

- [Demande au préfet de l'Hérault datée du 24 décembre 2017](#)
- [Décision du préfet de l'Hérault datée du 24 janvier 2018](#)
- [Annonce de la concertation par la métropole](#)
- [Dossier de présentation du projet](#)